



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Avenant n° 1 - Convention cadre triennale entre la Ville de Niort et
l'Association 'Ensemble Socioculturel Niortais'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060096

Animation Socio-éducative et Culturelle

**Avenant n° 1 - Convention cadre triennale entre la Ville de Niort
et l'Association 'Ensemble Socioculturel Niortais'**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Cadre triennale avec l'Ensemble Socioculturel Niortais relative aux animations périscolaires.

L'objectif de cette convention est de maintenir l'engagement de la Ville de Niort dans le financement partagé de ces animations périscolaires dans les 13 écoles concernées.

Cette convention prévoit dans son article 3 que le montant de la subvention sera arrêté annuellement.

Il est proposé de conclure un avenant à cette convention afin de fixer à 173 000 € le montant de la subvention annuelle pour l'année 2006.

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant ci-joint, fixant à 173 000 € le montant de la subvention annuelle pour l'année 2006.

- Autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit inscrit au budget de l'exercice 2006 au chapitre 65, fonction 4220, compte 6574.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)